Monsieur Choisy le Roi, le

Arbitre

Licence numéro

Arbitre licencié du club de

Numéro Affiliation **(se trouve sur myfff**)

Monsieur le Président de la Commission du Statut de l’arbitrage, ***(Si club de niveau ligue à envoyer à la ligue, si club niveau district à envoyer au district) en AR (avec copie au club).***

Par la présente, je vous fais part de ma démission immédiate du club de…

Cela fait suite à des comportements violents de membres du club ainsi qu’à une atteinte à l’intégrité du corps arbitral et à la morale sportive.

Ainsi comme le stipule **l’article 35** du statut de l’arbitrage je souhaite ne plus représenter ce club dès à présent.

Sur les raisons qui motivent ma demande :

***Rappel des faits disciplinaires ayant visé le club. (agression d’arbitre, bousculade, menaces, etc..et/ou autres incidents impliquant le public, l’environnement, sanctions importantes prises envers des licenciés du club, dirigeants, notamment suite à des faits commis à l’encontre d’officiels..)***

Je demande donc à être libre dès que vous m’en donnerez la possibilité.

En l’attente de votre retour, je vous prie de recevoir mes salutations sportives les meilleures.

L’arbitre

**RAPPEL de l’ARTICLE 35 du statut de l’arbitrage :**

**(C’est le dernier paragraphe qui concerne l’arbitre démissionnaire)**

Si un arbitre change de club postérieurement au 15 juillet, le club quitté compte l'arbitre dans son effectif jusqu’à la fin de la saison en cours, sauf s’il cesse d’arbitrer.

De plus, dans le but de privilégier les clubs ayant présenté un nouvel arbitre ayant effectué le nombre de matchs requis, lorsque l’arbitre en démissionne, le club en cause continue pendant deux saisons à le compter dans son effectif, sauf s’il cesse d’arbitrer.

**Cette dernière disposition n'est toutefois pas applicable lorsque ce changement de club de l’arbitre est motivé par le comportement violent de membres du club ou une atteinte à l’intégrité du corps arbitral ou à la morale sportive**.